



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

AKWEL
ZONE INDUSTRIELLE PRE MORNAY
38270 BEAUREPAIRE

Granulés Plastiques Industriels

Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	AKWEL ZONE INDUSTRIELLE PRE MORNAY 38270 BEAUREPAIRE
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	MR DELESQUES Philippe philippe.delesques@akwel-automotive.com - 0687722238
Date de début - Date de fin d'audit	17/07/2025 - 17/07/2025
N° Rapport	25492145 - 0,5 jours
Type d'audit	Renouvellement
Audité par	Joëlle ROSSI
Responsable d'audit	Elodie STROZZA

DATAS

CLIENT

Nom du client
AKWEL

Contact client
MR DELESQUES Philippe

Fonction
DQCT coordinateur

Téléphone
0687722238

Email client
philippe.delesques@akwel-automotive.com

AUDIT

N° Rapport
25492145 - 0,5 jours

Numéro d'affaire
25492145

Date de début
17/07/2025

Date de fin
17/07/2025

Auditeur
Joëlle ROSSI

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Renouvellement

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
0.5

SITE

Nom du site
AKWEL

Adresse du site
ZONE INDUSTRIELLE PRE MORNAY

Code postal
38270

Ville
BEAUREPAIRE

Pays
France

Présentation du site
Conçoit et fabrique des réservoirs de lavage et ad-blue (soufflage, injection) et des lave-glace, lave-phare en matière plastique
Technologie : injection (presses 2x550 tonnes et environ 15 presses de plus petit tonnage jusqu'à 10 tonnes) , soufflage (3 souffleuses), assemblage, soudure
70 personnes 8000 m2, organisation en 2X8

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels ✓
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : 60 tonnes : POM, PE, PA, PP, conditionnement en sacs plastiques de 25kg et octabins



Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Stockage de Granulés Plastiques Industriels Stockage de Granulés Plastiques Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant
------------	--------------

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	0	2
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	0	4
CRITERE 3 : Epanchage accidentel	0	2
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	0	3
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	0	3
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	0	4
CRITERE 7 : Audit internes	0	3
Communication	0	2
Total	0	23

PERSONNES INTERROGEEES

Nom / Fonction HIBA TEBBANI resp QSE2 SANDRINE NOVAK resp. logistique ALIX PERRIN animatrice QSE2 JULIAN REBAUD cariste expéditions DANIEL GARNIER resp. maintenance

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	vu analyse de risques avec cartographie des zones GPI : réception des MP, parking extérieurs, atelier/zone de broyage, stockages logistique et octobins, zone Risques principaux identifiés : atelier, stockage, zone déchets, réception
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	zones de GPI correspondantes à la cartographie

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Non Applicable	pas de conception d'emballage sacs plastiques de GPI versés dans les cuves inox qui alimentent les presses des sacs poubelles ménager sont utilisés pour collecter les déchets contenant des granulés usagés, ces housses (PAPREC sont installées dans les conteneurs grillagés) sont mis dans un poubelle rouge avec un sac plastique en doublage, elle-même mise dans une benne à l'extérieur
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/design définies	Conforme	La housse plastique utilisée pour le doublage de bennes rouges ne paraît pas suffisamment résistant
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	poubelles rouges : tour d'usine, audit semestriel bennes extérieures : fermées, vérification lors des tours faite par la logistique
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	vu contrat avec le prestataire pour les DIB critère pris en compte dans les audits LPA GPI tous les semestres (ex. dernier rapport audit LPA GPI du 12/06/25)

CRITERE 3 : Epannage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méthodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Procédures en vigueur : livret d'accueil (liste des étapes et dispositifs à suivre), CLI 03 06 010 N° AS230 et rapport d'incident
1.3.2 Enregistrement d'évènement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	dernier évènement en date : pas d'évènement/déclaration un test de situation d'urgence réalisé le 16/06/25, 11 opérations réalisées conformément à la procédure

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	pas de bassin de rétention, ni séparateur d'hydrocarbure présence d'un obturateur pour isoler le déversement des GPI situé à l'arrière du bâtiment tous les regards d'eau pluviales sont équipés de filtres Bidim changé tous les ans
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	obturateur : vu dernier rapport de Telestop pour le contrôle fonctionnel de l'obturateur du 18/03/25 regards d'eau pluviales : vu enregistrement du changement dans le cahier de liaison maintenance le 16/07/25
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	vu filtres Bidim sur les regards EP vu obturateur

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Documenté dans l'analyse des risques (voir plus haut) 1 seul kit mobile pour l'injection : documentation, pelle, balyette, balais, sacs poubelles, rubaliseage, scotch 6 kits pour épandage accidentel 2 aspirateurs en production gérés par les opérateurs regards EP équipés de filtre Bidim géré par la maintenance changement tous les ans (vu cahier de consigne du 16/07/25)
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	audit LPA GPI tous les 6 mois changement des filtres Bidim des regards EP tous les ans (vu cahier de consigne du 16/07/25) obturateur testé tous les ans
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	vu rapport audit LPA GPI du 12/06/25 vu rapport audit LPA GPI du 21/10/24 vu rapport de Telestop pour le contrôle fonctionnel de l'obturateur du 18/03/25

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	les nouveaux arrivants reçoivent une sensibilisation QSE2 avec les GPI et les consignes en cas de déversement le personnel a réalisé une situation d'urgence GPI, le livret GPI est communiqué les visiteurs reçoivent le livret GPI lors de leur accueil les entreprises extérieures de travaux : livret d'accueil distribués + plan de prévention
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	personnel : 2 participants seulement pour la dernière situation d'urgence testée vu liste d'émargement du 12/06/25 des personnes ayant reçu le livret GPI nouveaux arrivants : vu feuilles de présence à la formation intégration QSE2 avec la sensibilisation GPI (01/03/07 juillet 2025; en 2024 4 formations)
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Actions correctives : Corrective Action1 : Intégration du Plan de prévention dans les documents site disponibles sur le portail de diffusion documentaire - Preuve : Documents site QSE, action réalisée par HTE le 12-sept-25 Corrective Action 2 : Modification de la trame des Plans de Prévention - Preuve : Plan de prévention, action réalisée par HTE le 5-sept-25 entreprises extérieures de travaux : vu PDP SOGEQUIP du 14/05/25 (groupe froid critère GPI non concerné),vu PDP TRESCH intervention du 1/4/25, le critère GPI est absent, vu PDP NORSUD du 1/4/25 le critère GPI est absent, de plus dans le PDP il n'est pas prouvé que le livret GPI a été fourni
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épandement	Conforme	les consignes sont affichées selon les zones définies dans la cartographie

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	audit LPA GPI tous les 6 mois audit SE2 tous les mois par zone
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	audit LPA GPI tous les 6 mois
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	vu rapport audit LPA GPI du 12/06/25 vu rapport audit LPA GPI du 21/10/24 vu rapport audit SE2 du du 11/06/25

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	<p>Actions correctives :</p> <p>correction 1 : Changement de la benne DIB - Preuve : Bon d'intervention Arc en ciel, réalisée par HTE le 5-sept-25</p> <p>action corrective 1 : Mise en place de sac poubelles dans les poubelles zones concernées - Preuve : Suivi de la mise en place des sacs poubelles réalisée par HTE le 5-sept-25</p> <p>action corrective 2 : Mise en place d'un planning audit LPA spécifique état des bennes - Preuve : Planning réalisée par HTE le 12-sept-25</p> <p>sur le terrain à l'intérieur :</p> <p>présence de dispositifs de confinement et de stockage (déchets) dans les différentes zones</p> <p>présence de kits de déversement</p> <p>sur le terrain à l'extérieur :</p> <p>regards d'eaux pluviales munis de filtre Bidim</p> <p>non conforme : zone déchets,</p> <p>- dans la benne DIB il est constaté un sac éventré avec un volume important de GPI et des granulés derrière la benne DIB dans l'herbe</p> <p>- des granulés au sol à proximité de l'herbe vers la porte automatique sous les équipements de nettoyage</p>	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Conforme	certificat présent sur le site internet AKWEL
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	non utilisé

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	<p>Le programme de conformité du site par rapport au décret est appliqué.</p> <p>Les moyens de maîtrise sont identifiés et déployés.</p> <p>Le site démontre une bonne maîtrise des risques liés à son activité à l'exception de la zone déchets (NC majeure) et information des tiers intervenants sur site (NC mineure).</p>

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
	Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Extérieur zone déchets, - dans la benne DIB, il est constaté un sac éventré avec un volume important de GPI et des granulés derrière la benne DIB dans l'herbe - des granulés au sol à proximité de l'herbe vers la porte automatique sous les équipements de nettoyage	Majeure	MR DELESQUES Philippe	17/10/2025
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	La procédure spécifique que les intervenants extérieurs reçoivent un livret GPI et que le plan de prévention identifie le risque GPI. Lors de l'échantillonnage de 3 plans de prévention, il est constaté que 2 plans de prévention ne contiennent pas de risque GPI. De plus, il n'existe pas de preuve de prise de connaissance du livret GPI : - PDP SOGEQUIP du 14/05/25 (groupe froid critère GPI non concerné) - PDP TRESCH intervention du 1/4/25, le critère GPI est absent, - PDP NORSUD du 1/4/25 le critère GPI est absent	Mineure	MR DELESQUES Philippe	17/10/2025

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction HIBA TEBBANI resp QSE2
SANDRINE NOVAK resp. logistique
ALIX PERRIN animatrice QSE2

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction HIBA TEBBANI resp QSE2
SANDRINE NOVAK resp. logistique
ALIX PERRIN animatrice QSE2
JEAN-YVES SAGNIMORTE directeur de site
DANIEL GARNIER resp. maintenance

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
17/07/2025 00:00 CEST	Audit	Autre	voir plan d'audit joint		



ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

AKWEL
ZONE INDUSTRIELLE PRE MORNAY
38270 - BEAUREPAIRE - France

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 29/09/2028
Date originale : **30/09/2025**

Attestation n°: 223-2025-000076-FR

Date : **30/09/2025**

Affaire n°: 25492145

Samuel DUPRIEU - Président

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.



